Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 080-200070969-20250626-2025_2606_05-DE

2025_26.06_05

Feuillet 994

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 39
· dont suppléés : 02
Membres représentés : 04
Votants : 43
Date de la convocation
20 juin 2025
Secrétaire de séance
Mme RAMON M.Gabrielle

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT SIX JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Esclainvillers sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, MESMIN Véronique
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BARBIER Stéphane suppléant de BLIN Marie-Annick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :
M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON J-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

OBJET : Programme d'aides économiques aux entreprises – enveloppe budgétaire - complément

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique, Tourisme et ESS

Alain SURHOMME rappelle que la Communauté de communes Avre Luce Noye a mis en place un programme d'aides économiques aux entreprises au mois de juin 2024, en partenariat avec le Conseil Régional des Hauts de France, chef de file en matière de développement économique.

4 aides ont été mises en place :
- aide à la création ou reprise des TPE (Très Petites Entreprises),
- aide au développement des TPE,
- aide à l'amélioration de l'accueil de la clientèle sur les points de vente fixes, artisanal, commercial et de services,
- aide à l'immobilier d'entreprises

Le taux d'intervention de la CCALN est de 30% des dépenses HT avec une aide maximale de 10 000 euros (toutes aides CCALN cumulées)

Pour mettre en place et octroyer ces aides, la CCALN s'est doté d'un règlement des aides aux entreprises et a constitué d'un comité d'agrément.

CCALN Siège : 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil CCALN Pôle administratif ZAC du Val de Noye 9 Rue Philippe Verhoye 80250 Ailly-sur Noye
Tél 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 080-200070969-20250626-2025_2606_05-DE

5 dossiers ont été présentés au comité d'agrément des aides économiques en 2024 et 6 dossiers depuis début 2025.
Plusieurs demandes sont en cours.

Le budget annuel affecté aux programmes d'aides économiques a été fixé à 50 000 euros.

Compte tenu des demandes en cours, il est proposé :

- De ne pas fixer la somme annuelle de 50 000 € dans le règlement des aides aux entreprises,
- De prévoir qu'une somme sera affectée au sein du budget primitif annuellement au programme d'aides économiques aux entreprises (somme plancher : 50 000 €) et que si nécessaire, cette somme pourra être abondée en fonction des crédits disponibles et des demandes d'aides déposées,
- De prévoir que toute augmentation de l'enveloppe budgétaire sera proposée par le Comité d'agrément à la Commission Développement économique et au Conseil Communautaire,

Vu les statuts et les compétences de la CCALN en termes de développement économique,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 21/02/2024 n°2024_21.02_05 relative au programme d'aides aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21/02/2024 n°2024_21.02_03 relative à la charte d'engagement entre la Région et la CCALN dans le cadre du Schéma Régional d'Economie, d'innovation et d'Internationalisation,
Vu la délibération du 29/04/2024 n°2024_29.04_04 relative à la Convention entre la Région et la CCALN sur le sujet des aides directes aux entreprises intégrant le cadre d'intervention et le règlement des aides,
Le cas échéant, vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2025, relative à la fongibilité des crédits,

Vu le compte-rendu du comité d'agrément des aides économiques du 5 juin 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 10 juin 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 41, Abstentions : 2 : Mrs COTTARD, HEYMAN)
le Conseil communautaire :

- Autorise une enveloppe budgétaire complémentaire de 30 000 euros pour l'année 2025 au titre des aides économiques et de décide de compléter l'état des subventions participations et dotations au BP 2025 à ce titre,
- Prend acte que ce complément sera intégré au sein du BP 2025 par voie de certificat administratif Fongibilité des crédits Décision 2/2025 du Président,
- Entérine les modifications au règlement des Aides économiques tel que décrites ci-dessus,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique, Tourisme et ESS à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 26 juin 2025
à ESCLAINVILLERS

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/06/25

Affiché le 01/07/25

Communauté de Communes Avre Luce Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE

CCALN Siège : 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil CCALN Pôle administratif ZAC du Val de Noye 9 Rue Philippe Verhoye 80250 Ailly-sur Noye
Tél 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr